convient de toutes parts de l'impossibilité d'une union législative et, par conséquent, il est parfaitement oiseux d'en discuter le mérite comparatif. C'est, suivant moi, perdre le temps inutilement que de demander un certain système d'union politique et de faire de ce raisonnement le point de départ pour battre en brèche un autre système d'union possible, dans le même temps que ceux ...ec qui nous devons nous unir et qui sont libres de choisir entre les deux se prononcent contre le premier. (Ecoutez ! écoutez !) Car, il faut se rappeler que nous avons à prendre l'avis de six provinces indépendantes les unes des autres, et s'il arrive que cinq d'entre elles s'opposent à une union législative, quelle raison avons-nous, à moins de pré tendre que l'union fédérale est la meilleure de toutes, de faire de notre présérence pour ce dernier régime le motif de notre opposition à la seule union possible entre nous? Mais, pour revenir au discours de l'hon. député de Brome, je crois devoir exprimer le plaisir avec lequel je l'ai vu passer à une analyse microscopique le projet actuel de confédération; il ne s'est arrêté qu'après avoir décrit tous les dangers possibles qui pourraient s'en suivre ; il s'est appliqué, avec une espèce de satisfaction, à nous indiquer la succession de coquins et de fous auxquels pourrait se trouver remis le destin du pays, et la possibilité de voir à la suite du régime fédéral surgir dans notre monde politique une race d'hommes dépourvus de toute espèce de moralité et d'intelligence. Pour ma part, M. l'ORATEUR, j'envisage la question au point de vue du bon sens, et je crois que le pays fera de même ; car, appliquez le même procédé analytique à tous les régimes politiques, à toutes les institutions humaines, et vous pouvez grossir et imaginer les dangers et toutes les difficultés possibles, et le patriotisme, la vertu et la justice ne seront plus que de vaines abstractions dont la réalité ne sera plus qu'un souvenir du passé. Ce raisonnement est également vrai pour toute espèce d'associations soit commerciales, politiques ou nationales; appliquons-le, par exemple, à notre situation actuelle. Nous voici réunis pour l'administration des affaires du pays ; les règles et usages nous servent à nous guider sont le fruit de l'expérience et de la sagesse de plusieurs siècles, et cependant, dites moi, est-ce qu'il ne suffirait pas d'une demi-douzaine d'hommes sans principes et déterminés pour empêcher l'expédition des affaires et enrayer complètement le jeu de

notre gouvernement? La seule conclusion pratique qui découle, suivant moi, du raisonnement de l'hon. député de Brome, est d'abolir toute forme de gouvernement et toute association. Mon hon, ami s'est trop avancé et n'a fait que fortifier la position de ceux qu'il voulait combattre. Il est évident, pour moi, que l'expérience de tous les jours a fait disparaître les dangers et les difficultés qu'il signale et qui se sont présentées dans le mêmes circonstances, et nous donne à espérer que l'avenir nous fournira des hommes à la hauteur des évènements qui pourront se présenter. t n m'objectera peut-être nos difficultés actuelles comme prouvant le contraire; mais la différence est essentielle, car c'est le sentiment de l'injustice qui s fait naître ces difficultés, et on ne peut, dans le projet actuel, decouvrir aucune clause qui tende à être une source d'injustices envers qui que ce soit : et, d'ailleurs, n'avons-nous pas eu des hommes à la hauteur de ces difficultés? (Ecoutez! écoutez!) Si les hommes qui sont à la tête de nos affaires sont animés de sentiments de justice et de droiture, je ne vois rien dans tout ce qu'a prétendu le principal adversaire de la mesure actuelle, l'hon. député de Brome, qui me fasse craindre pour l'avenir. D'un autre côté, dans les circonstances actuelles, il est du devoir de l'opposition, si elle n'est pas satisfaite du projet, de mettre devant la chambre un autre projet.

L'Hon. M. HOLTON-Mais, que dites-

vous du maintien du statu quo?

Col. HAULTAIN-Je n'ai pas besoin, ce me semble, de rappeler à mon hon, ami, aujourd'hui un des chefs de l'opposition, ses propres aveux qu'il n'était ni juste ni possible de conserver l'état actuel des choses. D'ailleurs, il a déjà dit que l'union actuelle du Haut et du Bas-Canada ne pouvait être maintenue, ce en quoi il a eu raison : car, en effet, nous ne pouvons demeurer ce que nous sommes, et mon hon, ami le député d'Hochelaga (M. A. A. Dorion) est aussi de cet avis. Il est convenu qu'il fallait des changements et en cela nous sommes de la même opinion. Or, voici qu'un projet de changement constitutionnel nous est proposé, et nous, les appuis de ce projet, nous disons à l'opposition que s'il ne lui plait point, qu'elle en propose un autre pour prouver son patriotisme et être conséquente avec ses propres aveux. (Ecoutez). Alors, mais alors seulement, elle pourra voter contre celui qui nous est proposé en ce moment. (Ecoutes!